

## Vingt règles pour le crime d'auteur

*Auteur de romans policiers dont le héros était le détective Philo Vance, le théoricien américain S.S. Van Dine a tenté en 1928 de codifier l'écriture du roman à énigme en édictant vingt règles. Celles-ci voulaient donner au genre un aspect stéréotypé et en faire un jeu purement intellectuel, une sorte de « murder party » entre l'auteur et le lecteur. Heureusement, les auteurs dont S.S. Dine lui-même, n'ont jamais cessé de contourner ou détourner ces règles bien contraignantes, en particulier les commandements 3 et 16...*

1. Le lecteur et le détective doivent avoir des chances égales de résoudre le problème. Tous les indices doivent être pleinement énoncés et décrits en détail.
2. L'auteur n'a pas le droit d'employer vis-à-vis du lecteur des " trucs " et des ruses, autres que ceux que le coupable emploie lui-même vis-à-vis du détective.
3. Le véritable roman policier doit être exempt de toute intrigue amoureuse. Y introduire de l'amour serait, en effet, déranger le mécanisme du problème purement intellectuel.
4. Le coupable ne doit jamais être découvert sous les traits du détective lui-même ni d'un membre quelconque de la police. Ce serait de la tricherie aussi vulgaire que d'offrir un sou neuf contre un louis d'or.
5. Le coupable doit être déterminé par une suite de déductions logiques et non pas par hasard, par accident, ou par confession spontanée.
6. Dans tout roman policier il faut, par définition, un policier. Or, ce policier doit faire son travail et il doit le faire bien. Sa tâche consiste à réunir les indices qui nous mèneront à l'individu qui a fait le mauvais coup dans le premier chapitre. Si le détective n'arrive pas à une conclusion satisfaisante par l'analyse des indices qu'il a réunis, il n'a pas résolu la question.
7. Un roman policier sans cadavre. cela n'existe pas [...] Faire lire trois cents pages sans même offrir un meurtre serait se montrer trop exigeant vis-à-vis d'un lecteur de roman policier. La dépense d'énergie du lecteur doit être récompensée.
8. Le problème policier doit être résolu à l'aide de moyens strictement réalistes. Apprendre la vérité par le spiritisme, la clairvoyance ou les boules de cristal est strictement interdit. Un lecteur peut rivaliser avec un détective qui recourt aux méthodes rationnelles. S'il doit rivaliser avec les esprits et la métaphysique, il a perdu d'avance.
9. Il ne doit y avoir, dans un roman policier digne de ce nom, qu'un véritable détective. Réunir les talents de trois ou quatre policiers pour la chasse au bandit serait non seulement disperser l'intérêt et troubler la clarté du raisonnement, mais encore prendre un avantage déloyal sur le lecteur.
10. Le coupable doit toujours être une personne qui ait joué un rôle plus ou moins important dans l'histoire, c'est-à-dire quelqu'un que le lecteur connaisse et qui l'intéresse. Charger du crime, au dernier chapitre, un personnage qu'il vient d'introduire ou qui a joué dans l'intrigue un rôle tout à fait insignifiant, serait, de la part de l'auteur, avouer son incapacité de se mesurer avec le lecteur.

- 11.** L'auteur ne doit jamais choisir le criminel parmi le personnel domestique tel que valets, laquais, croupiers cuisiniers ou autres. Ce serait une solution trop facile. [...] Le coupable doit être quelqu'un qui en vaille la peine.
- 12.** Il ne doit y avoir, dans un roman policier, qu'un seul coupable, sans égard au nombre d'assassinats commis. [...] Toute l'indignation du lecteur doit pouvoir se concentrer sur une seule âme noire.
- 13.** Les sociétés secrètes, les, mafia, les camarillas, n'ont pas de place dans le roman policier. L'auteur qui y touche tombe dans le domaine du roman d'aventures ou du roman d'espionnage.
- 14.** La manière dont est commis le crime et les moyens qui doivent mener à la découverte du coupable doivent être rationnels et scientifiques. La pseudoscience, avec ses appareils purement imaginaires, n'a pas de place dans le vrai roman policier.
- 15.** Le fin mot de l'énigme doit être apparent tout au long du roman, à condition, bien sûr, que le lecteur soit assez perspicace pour le saisir. Je veux dire par là que, si le lecteur relisait le livre une fois le mystère dévoilé, il verrait que, dans un sens, la solution sautait aux yeux dès le début, que tous les indices permettaient de conclure à l'identité du coupable et que, s'il avait été aussi fin que le détective lui-même, il aurait pu percer le secret sans lire jusqu'au dernier chapitre. Il va sans dire que cela arrive effectivement très souvent et je vais jusqu'à affirmer qu'il est impossible de garder secrète jusqu'au bout et devant tous les lecteurs la solution d'un roman policier bien et loyalement construit. Il y aura toujours un certain nombre de lecteurs qui se montreront tout aussi sagaces que l'écrivain [...] C'est là, précisément, que réside la valeur du jeu [...]
- 16.** Il ne doit pas y avoir, dans le roman policier, de longs passages descriptifs pas plus que d'analyses subtiles ou de préoccupations atmosphériques. Cela ne ferait qu'encombrer lorsqu'il s'agit d'exposer clairement un crime et de chercher le coupable. De tels passages retardent l'action et dispersent l'attention, détournant le lecteur du but principal qui consiste à poser un problème, à l'analyser et à lui trouver une solution satisfaisante. [...] Je pense que lorsque l'auteur est parvenu à donner l'impression du réel et à capter l'intérêt et la sympathie du lecteur aussi bien pour les personnages que pour le problème. il a fait suffisamment de concessions à la technique purement littéraire.
- 17.** L'écrivain doit s'abstenir de choisir son coupable parmi les professionnels du crime. Les méfaits des bandits relèvent du domaine de la police et non pas de celui des auteurs et des détectives amateurs. De tels forfaits composent la grisaille routinière des commissariats, tandis qu'un crime commis par une vieille femme connue pour sa grande charité est réellement fascinant.
- 18.** Ce qui a été présenté comme un crime ne peut pas, à la fin du roman, se révéler comme un accident ou un suicide. Imaginer une enquête longue et compliquée pour la terminer par une semblable déconvenue serait jouer au lecteur un tour impardonnable.
- 19.** Le motif du crime doit toujours être strictement personnel, [...] Le roman policier doit refléter les expériences et les préoccupations quotidiennes du lecteur, tout en offrant un certain exutoire à ses aspirations ou à ses émotions refoulées.
- 20.** Enfin, je voudrais énumérer quelques trucs auxquels n'aura recours aucun auteur qui se respecte parce que déjà trop utilisé, et désormais familiers à tout amateur de littérature policière :

- a. La découverte de l'identité du coupable en comparant un bout de cigarette trouvé à l'endroit du crime à celles que fume un suspect.
- b. La séance spirite truquée au cours de laquelle le criminel, pris de terreur, se dénonce.
- c. Les fausses empreintes digitales.
- d. L'alibi constitué au moyen d'un mannequin.
- e. Le chien qui n'aboie pas, révélant ainsi que l'intrus est un familier de l'endroit.
- f. Le coupable frère jumeau du suspect ou un parent lui ressemblant à s'y méprendre.
- g. La seringue hypodermique et le sérum de vérité.
- h. Le meurtre commis dans une pièce close en présence des représentants de la loi.
- i. L'emploi des associations de mots pour découvrir le coupable.
- j. Le déchiffrement d'un cryptogramme par le détective ou la découverte d'un code chiffré.

Article de S.S. Van Dine publié en septembre 1928 dans *L'American magazine*

Source : [http://www.noircommepolar.com/f/curiosa.php?curiosa\\_menu=3](http://www.noircommepolar.com/f/curiosa.php?curiosa_menu=3).



LE GRAND SOMMEIL, HOWARD HAWKS, 1946